gence se serait écroulée aux coups de tant d'émotions.

Le général Fabvier est de retour du Danemark. Le lendemain de son arrivée, il a fait publier par la presse parisienne la communication suivante :

« Plusieurs journaux attribuent la cause du retour du général Fabvier à une divergence d'opinion avec le ministre de la guerre sur la conduite des opérations militaires : c'est une erreur qu'il importe de rectifier.

« Le Roi de Danemark ayant fait demander au général Fabvier *de venir visiter son armée et de lui donner son avis sur la campagne qu'allait s'ouvrir*, le général, se rappelant la constante amitié du Danemark pour la France, accepta avec empressement une mission dont la durée ne devait être que de six semaines, et lui permettait de revenir avant les élections.

« Le Roi se plut à combler d'honneurs et de confiance un représentant de la France et de son armée, la nation sonnera l'hallali.

« Le général revoulut bientôt que l'armée danoise était digne d'un noble patrie, l'une des nations qui tout le plus d'honneur à l'humanité.

« L'armistice expirait le 26 mars. Le 20, un plan d'opérations fut adopté par l'unanimité du conseil. Le succès en était certain, huit jours suffisaient pour délivrer la province envahie.

« Une prolongation de huit jours dans l'armistice changea tout. Chose inouïe! au mépris des cabinets médiateurs, 40,000 Allemands, suivis bientôt de 20,000 autres, furent jetés dans les duchés par l'Assemblée de Francfort.

« Alors il fallut reconnaître que le Danemark seul ne pouvait lutter contre toute l'Allemagne, et le général l'avoue: trouva le Roi et les ministres, facilement d'accord sur la nécessité de tenir en réserve la prochaine armée danoise jusqu'au jour, prochain sans doute, où l'Europe ouvrira les yeux sur un attentat qui est la violation de tous les traités anciens, de celui même de 1815, et une menace qui ne dissimule pas contre la France, la Suisse, la Hollande, la Belgique, etc.

« Alors l'armée danoise reparaîtra en premier rang dans la lutte. Aujourd'hui, après quelques combats honorables, elle est, malgré elle, contraindue à l'inaction. Le général Fabvier, avec l'agrément et les regrets du Roi et de ses ministres, du ministre de la guerre surtout, son ami, rentre en France, sa présence en Danemark étant désormais peu utile, et le terme fixé à son absence étant arrivé. »

ANGLETERRE.

Londres, 18 avril.

Dans la séance de la chambre des communes du 17 avril, LORD JOHN RUSSELL a annoncé qu'il ajournait à quelques jours la discussion du bill concernant le serment à prêter par les membres de la chambre. Il a ajouté qu'un bill serait présenté pour faciliter la vente en Irlande des héritages hypothéqués, et un autre pour amender la loi des pauvres.

M. SCOTT a développé une motion ayant pour objet d'inviter la chambre à nommer une commission chargée d'examiner s'il serait possible de diminuer la dépense des colonies. La dépense annuelle pour les colonies est de 5 millions 600,000 liv. sterl., ce qui fait 28 liv. st. par habitant, tandis que la métropole ne paie que 16 liv. sterl. Il en résulte que dans l'état actuel des choses les colonies sont une charge pour le pays, loin de lui procurer aucun avantage. Leur organisation sociale, politique et financière ne vaut rien. Le comte Grey en était convaincu lorsqu'il était membre de l'opposition; mais depuis qu'il est ministre il a un bandeau sur les yeux : tout le système doit être révisé.

M. HAWES répondu à M. Scott qu'il s'opposait à la nomination du comité proposé, parce qu'un comité ne pourrait jamais remplir le traité que la chambre lui aurait imposé. Sur quarante-trois colonies, il y en a vingt-sept qui jouissent d'institutions représentatives plus ou moins parfaites; elles peuvent, par conséquent, exercer un contrôle efficace sur les dépenses. Les seize autres, en recevront aussitôt qu'elles auront prouvé qu'elles sont en mesure d'en profiter.

M. GLADSTONE, tout en combattant la motion, a soutenu que des institutions représentatives devaient être accordées aux colonies, sans attendre, comme le veulent le comte Grey et M. Hawes, qu'elles aient une population de 80,000 à 100,000 habitants.

M. HUME a soutenu que le système actuel des colonies était une honte pour le pays.

La motion a été rejetée à une majorité de 81 voix contre 34.

La chambre s'est ensuite formée en comité de subsides sur le budget de la marine. Un instant après, elle s'est ajournée.

La situation actuelle de l'Angleterre inspire au *Journal des Débats* les réflexions suivantes : après avoir dit que l'implacable *difficulté* reparaissait; après s'être écrié : Voilà l'Irlande! Cette feuille continue :

« Que fait le gouvernement anglais pour l'Irlande? Il a commencé par demander un subside de 50,000 liv. st. pour parer aux besoins les plus pressants, c'est-à-dire pour empêcher quelques milliers d'hommes de mourir littralement de faim. Le Parlement le lui a accordé, mais en ayant fois. Il a proposé ensuite une nouvelle répartition de la taxe des pauvres, ce qui lui a mis à dos Mais chacun comprend et chacun dit que toutes ces mesures ne sont que des palliatifs momentanés, et que c'est contre le mal en lui-même que l'Angleterre sur une blessure mortelle. Cela est vrai, que sir Robert Peel, au lieu de s'amuser à discuter la taxe des pauvres, a jeté à travers le débat tout un plan nouveau de politique irlandaise, qui n'irait à rien moins qu'à changer de fond en comble l'état de la propriété en Irlande; en un mot, une vraie mesure révolutionnaire.

« Cette proposition, tombée comme une taille sur la tête du ministère anglais, l'a complétement ébranlé et disloqué. Toute sa politique irlandaise est maintenant à la dérive. Il paraîtrait assez naturel que sir Robert Peel, ayant conçu un système, se chargeât lui-même de le mettre à exécution. Il est douteux, cependant que sir Robert Peel consente actuellement à prendre le pouvoir. La situation intérieure est compliquée d'une autre difficulté qui se rattache à la grande expérience tentée par l'établissement du *free trade* ou de la liberté du commerce. Il y a dans ce moment en Angleterre un mouvement de réaction assez prononcé contre le *free trade*, et c'est probablement à cette cause que le cabinet Russell a dû d'être ébranlé. Il avait présenté l'année dernière, et il a présenté de nouveau cette année, un projet pour la réforme des lois de navigation, projet qui rencontre en ce moment une très forte opposition du parti protectionniste. Il est très possible que cette opposition force le ministère à se retirer.

« Mais la question serait-elle résolue par la chute du ministère? Nous ne le croyons pas. Sir Robert Peel ou ses amis ne trouveraient probablement pas dans le Parlement actuel une majorité assez sûre et assez unie pour leur permettre de marcher librement. Il ne serait donc pas étonnant qu'ils voulussent d'abord céder la place aux protectionnistes et laisser pouvoir l'expérience d'un ministère qui aurait pour chefs lord Stanley et M. Disraeli. Dans ce cas, nous croyons que l'expérience ne durerait pas longtemps, et que, le terrain une fois déblayé, sir Robert Peel inévitablement ramené aux affaires, y reviendrait soit par lui-même, soit par ses amis. Il pourrait refuser, comme il en a plusieurs fois exprimé la détermination, de redevenir officiellement premier ministre; mais il ne refuserait pas son patronage et ses souvenirs à un cabinet composé d'hommes comme lord Hardinge, sir James Graham, M. Gladstone, lord Lincoln, M. Sydney Herbert et quelques autres; et la formation d'un pareil cabinet aurait pour accompagnement nécessaire de nouvelles élections générales.

« Ce ne sont là que des probabilités, mais toute l'Europe en est au même point. Ce qui est moins qu'une probabilité, c'est que dans la situation actuelle des affaires en Angleterre, le ministère de lord John Russell, de lord Palmerston et de lord Grey ait encore long-temps à vivre. »

Le *Times* fait les réflexions suivantes sur la question relative au chef de l'empire d'Allemagne :

« Le gouvernement prussien a invité les autres membres de la confédération germanique à faire connaître leur opinion sur la proposition faite au Roi de Prusse de prendre la direction provisoire des affaires de l'Allemagne. Cette démarche porte le cachet de la raison et de la modération, car il serait absurde de vouloir contester aux souverains allemands le droit de placer la gestion de leurs intérêts communs entre les mains d'un d'entr'eux. Dans l'acquittement de ces fonctions, le Roi de Prusse deviendrait tout simplement le successeur de l'archiduc Jean, qui n'a pas rencontré, à l'extrême limite à laquelle Frédéric-Guillaume IV se propose d'aller; il doit savoir qu'un seul pas fait avec précipitation vers la couronne impériale deviendrait le signal non seulement d'une rupture entre lui et le premier de plus puissant de la confédération, mais également d'un renversement complet de l'édifice politique de l'Europe, tel qu'il a été fondé par les traités de 1815.

« Il est notoire que l'organisation de l'Allemagne comme un corps d'états *indépendans*, unis par un lien fédéral, forme une partie essentielle des arrangemens consignés dans le premier traité de Paris et sanctionnés ultérieurement par cette bulle du congrès de Vienne. S'il le faisait, nous pourrions rappeler ici le langage tenu par la Prusse elle-même et de tous les hommes d'état européens lors des événemens de 1813 et 1815 pour prouver qu'un changement fondamental même dans la constitution de la petite confédération tudrétique a été envisagé comme une sérieuse modification de la loi des nations européennes. Ce serait bien plus le cas d'une combinaison qui tend à concentrer la force entière de la nation allemande dans les mains d'une de ses puissances les plus militaires; ce serait là un déplacement total de l'équilibre politique en Europe. C'est là, sans doute, la raison pourquoi les Allemands eux-mêmes hésitent à l'effectuer; ils ne sauraient se dissimuler que ce qui les porte à faire pour cet objet tout de sacrifices pourrait admirablement bien servir à justifier plus tard des entreprises de la même nature de la part de la France et de la Russie. Déjà le présent gouvernement français a repoussé toute idée de modifier les traités de 1814 et 1815 et il faut être aveugle pour ne pas s'apercevoir qu'il n'a manqué jusqu'ici aux Français que l'occasion pour faire éclater autrement qu'par des paroles leur haine et leur aversion contre ces mêmes traités.

« Nous demanderons donc aux hommes d'état de Berlin et de Francfort s'ils ont réfléchi à ce que peut coûter de sang et de larmes au pays qui reconnaît par les cours de Paris, de Vienne et de St-Petersbourg? On s'imaginerait-ils peut-être qu'un titre et une dignité, conférés dans les embarras tumultueux d'une révolution par le bon plaisir d'une assemblée populaire, soient suffisans pour figurer au même rang des puissances et des pouvoirs sanctionnés par des usages séculaires et la foi des nations européennes? Nous avons la bonne opinion du jugement du cabinet de Berlin pour supposer qu'il ait pu s'égarer à ce point par d'aussi absurdes illusions, qu'il ne donne le signal d'une insurrection et de la guerre civile en tendant sans se faire sentir dans les provinces danubiennes, comme aussi dans celles du Rhin. On sait que le gouvernement français n'a pas attendu jusqu'à ce que cet instrument changeant fût consumé pour faire connaître le parti de vue auquel le reste de l'Europe doit l'envisager. On nous assure d'après une bonne source que le ministre français à Berlin a reçu aussitôt des instructions à l'effet de protester contre l'acceptation de la couronne impériale par le roi de Prusse, et il n'est point douteux que l'Autriche et la Russie ne s'y opposent également. Nous sommes persuadé que ces puissances étrangères n'ont point l'intention de s'ingérer le moins du monde dans les affaires de l'Allemagne et on les a maintes fois en abstenir l'année dernière lorsque les Allemands ont prétoqué la guerre avec le Danemark. Mais il est bien clair que la couronne impériale entière de ne faire leurs restitutions nationales, ils doivent nécessairement refusé aux efforts que de pareils changemens doivent exercer sur leurs obligations extérieures. Nous avons vu quelque chose de pareil du reste du continent. Hâtons-nous d'ajouter que, quels que puissent être les avantages que l'Allemagne comptait retirer de cette révolution, les conséquences qui doivent en résulter pour l'Europe par le changement de la position de l'Allemagne vis-à-vis des autres puissances, sont des questions d'une portée générale. Au reste, il est impossible de prévoir ce qui en sera la conséquence immédiate serait d'ouvrir la porte à de nouvelles infractions au traité de 1815, et d'exposer en même temps l'Europe à une lutte armée pour un agrandissement territorial et un accroissement de puissance. »

RUSSIE.

La Russie, selon la *Gazette de Spener*, a renouvelé cette année, déjà avant la reprise des hostilités avec le Danemark, ses protestations contre l'entrée des troupes allemandes dans le Jutland. Elle a adressé à ce sujet une note très énergique. C'est par suite de ces protestations que l'ordre a été transmis à l'armée allemande de ne pas franchir la frontière du Jutland, mais de se borner à l'occupation entière du duché de Schleswig.

AUTRICHE.

Le cabinet autrichien a adressé le 5 de ce mois la dépêche suivante à M. le chevalier de Schmerling, son plénipotentiaire près le pouvoir central provisoire de l'Allemagne :

« Bien que S. M. l'empereur approuve les raisons qui ont déterminé S. A. I. l'archiduc Jean à se retirer dans les provinces de l'Empire, et qu'il ait conféré à l'archiduc Jean, il juge cependant à propos d'inviter S. A. I. de continuer, dans l'intérêt de l'Allemagne comme dans celui de l'Autriche, les fonctions qui lui ont été confiées, jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à la direction du pouvoir central d'une manière conforme à sa destination.

« Lorsque l'année dernière les princes et les peuples allemands désirèrent confier à ce prince autrichien le pouvoir central créé provisoirement pour l'Allemagne, le gouvernement autrichien a favorisé l'accomplissement de ce vœu en subordonnant les intérêts propres à ceux de la couronne, partie allemande et en facilitant à ce prince les moyens d'accepter le poste auquel l'appelait la confiance de l'Allemagne entière. L'archiduc Jean a répondu à cette confiance autant qu'il était en son pouvoir et il a accompli la grande tâche à laquelle il était voué avec tant d'abnégation et avec tant d'amour. Il s'est opposé résolument et avec succès à l'anarchie qui se propageait de plus en plus, il a rétabli l'empire des lois et assuré par elles l'ordre et la tranquillité, indispensables pour mener à bonne fin, par les voies légales, l'œuvre commencée de la reconstruction de l'Allemagne.

« En revanche, l'assemblée nationale allemande n'a pas répondu à ce qu'on attendait d'elle. Au lieu de fonder une Allemagne unie, puissante et par conséquent riche d'avenir, elle s'est attachée à créer un empire idéal, tenant de ce qui ne pouvait avoir d'autre résultat que d'affaiblir, de rompre peut-être les liens qui depuis des siècles ont uni entre elles les différentes tribus germaniques.

Je n'ai pas l'intention d'exposer ici la marche qu'a suivie depuis son origine l'assemblée nationale allemande, ni de signaler les inconvénients qu'il en avient résulter pour les communautés les plus indécisions et de ses fréquens empiètemens sur les attributions du pouvoir exécutif central. Je me bornerai à examiner les résolutions qui nous concernent directement et qui doivent déterminer la position que nous sommes forcés de prendre par suite de ces décrétées.

Depuis que le ministère actuel a exprimé, dans son programme du 27 novembre de l'année dernière, l'intention de réunir en un grand corps politique, par le lien solide d'une constitution commune, tous les pays et les tribus de la monarchie autrichienne, il s'est formé dans l'assemblée nationale un parti qui a tout fait pour rendre impossible notre union ultérieure avec l'Allemagne. Elle a cru atteindre ce but en faisant adopter les dispositions du § 2 de la constitution discutée à Francfort, dispositions qui portent que des états allemands qui ont le même souverain que des états non allemands auront entre eux des rapports de gouvernement et une administration spéciales et séparées. Il était facile de prévoir par conséquent que de pareilles dispositions étaient incompatibles avec le principe de l'unité de la monarchie autrichienne, principe non seulement proclamé par nous, mais encore affirmé moins motivé et depuis mis complétement en pratique. Que eux donc qui, malgré cela, ont provoqué une résolution qui n'était point nécessaire, en assument aussi la responsabilité!

En outre, l'assemblée nationale, en décidant, dans sa séance du 27 mars dernier, l'élection d'un empereur héréditaire, a rejeté de ses lois de la Prusse, elle a rejeté de ses lois de la Prusse, elle a rejeté de ses lois de la Prusse, elle